



Femmes juives en pays musulman au Moyen Âge : deux documents de la Genizah du Caire

*Jewish Women in a Muslim Country in the Middle Ages : Two Documents
from the Cairo Genizah*

Renée Levine Melammed



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/clio/13297>

DOI : 10.4000/clio.13297

ISSN : 1777-5299

Éditeur

Belin

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2016

Pagination : 229-242

ISBN : 9782701198538

ISSN : 1252-7017

Référence électronique

Renée Levine Melammed, « Femmes juives en pays musulman au Moyen Âge : deux documents de la Genizah du Caire », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 44 | 2016, mis en ligne le 01 décembre 2019, consulté le 06 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/clio/13297> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/clio.13297>

Tous droits réservés

Documents

Femmes juives en pays musulman au Moyen Âge : deux documents de la Genizah du Caire

Renée LEVINE MELAMMED

La découverte de la Genizah¹ du Caire a révolutionné notre connaissance de la vie juive au sein de la société méditerranéenne médiévale, en particulier pour la période postérieure à 950-1250. Cette collection hétéroclite et non classée², pour l'essentiel rédigée en judéo-arabe, la *lingua franca* des juifs qui vivaient dans des pays musulmans, fait toujours à ce jour l'objet d'analyses, de transcriptions et de traductions, plus d'un siècle après sa découverte³. Dans son œuvre monumentale, *A Mediterranean Society*⁴, Shlomo Dov Goitein avait commencé à rassembler ces fragments et à reconstituer le monde qui

¹ Une genizah est un entrepôt destiné aux documents où est mentionné le nom de Dieu ou, à l'époque médiévale, aux documents qui comportent des lettres hébraïques. Cela incluait les pièces écrites dans les langues que les juifs écrivaient comme le judéo-arabe, le yiddish et le ladino (judéo-espagnol). Dans les années 1890, quand la synagogue a été rénovée, la pièce contenant la Genizah a été découverte et le matériau documentaire est devenu accessible aux savants.

² Sur l'histoire de la Genizah et ce qui s'est joué dans les premières années de sa découverte, voir Cole & Hoffman 2011.

³ Elle comporte des centaines de milliers de pages pour environ 30 000 pièces estimées (y compris les livres).

⁴ Ces six volumes ont été publiés par les éditions de l'université de Californie entre 1967 et 1993. Voir Goitein 1967-1993.

transparaît de ces écrits ; ceux-ci avaient été remisés dans un magasin situé dans une pièce elle-même construite à l'intérieur du grenier de la synagogue Ibn Ezra à Fustat (le vieux Caire) au XI^e siècle⁵. L'un des chapitres les plus inattendus de son troisième volume est intitulé « Le monde des femmes ». De manière imaginative et inédite, avant même que les historien.ne.s féministes aient entamé leurs travaux, Goitein y présente les informations qu'il avait découvertes dans ces documents sur la vie et les activités des femmes⁶.

Après lui, Joel L. Kraemer est la chercheuse qui a exploité ce matériau documentaire de la façon la plus approfondie ; c'est elle qui a commencé à publier des articles sur les lettres de femmes apparaissant dans le corpus du Genizah⁷. Forte de ce legs, j'ai repris le flambeau de son travail, pour mener à bien un projet de recherche sur la vie des femmes juives à partir des documents de la Genizah du Caire⁸. On trouve dans ce corpus beaucoup de lettres écrites ou envoyées par des femmes ; souvent ce sont des mères qui écrivent à leurs fils, des sœurs à leurs frères, ou à d'autres membres de leur famille. En raison de la très grande mobilité que connaissait cette société, notamment parmi les marchands dont les absences pouvaient durer des années, il était essentiel de correspondre par lettres. Les lettres pouvaient comporter des allusions à la vie familiale et aux événements marquants, des remarques d'ordre privé, tout autant que des mentions à des ordres sur les mouvements de marchandises et à d'autres types d'affaires, comme on le verra dans la lettre ci-dessous.

Ici, deux documents seront commentés : le premier est un engagement auquel s'oblige un époux vis-à-vis de sa femme pour assurer sa subsistance durant son absence. Il ne précise pas où il est ni pour combien de temps il est absent, mais il détaille plutôt ses obligations envers elle et sa famille, et la façon dont il les soutiendra. Au terme du contrat, sa femme est également soumise à des obligations ; en son absence, elle devient, pour l'essentiel, une femme indépendante.

⁵ Fustat est à un peu plus de 3 kilomètres du "nouveau" Caire, dont les Fatimides, qui ont régné à partir de 969-1171, ont fait leur capitale.

⁶ Voir le volume 3 de Goitein 1967-1993 : 312-359 et 496-507.

⁷ Kraemer 1991, 1995 et 2002.

⁸ Voir Melammed 2015, 2016a, 2016b et sous presse.

Le deuxième est un document plus long, une lettre envoyée par une femme à son frère. Celle-ci habite Fustat, où son mari, qui écrit la lettre, est membre de la cour rabbinique dans la seconde moitié du XII^e siècle. Elle évoque ses soucis : ses craintes et inquiétudes personnelles, les affaires et problèmes familiaux, les décès et maladies ; mais aussi les transactions commerciales qui doivent être réglées de façon urgente par son frère. Son amour pour lui inonde cette missive du début à la fin.

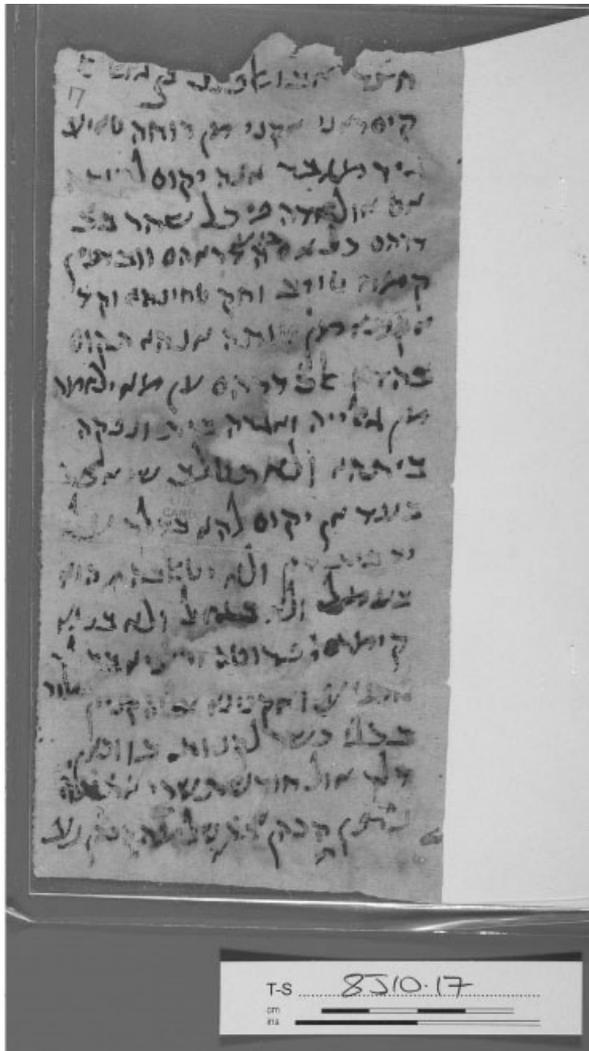
Pour finir cette présentation, une petite note sur la langue originale de ces documents. Vivant dans des pays sous domination musulmane, les juifs parlaient l'arabe et ont développé leur propre langue, qu'on appelle le judéo-arabe. Ces documents ont été écrits en lettres hébraïques, mais à part certains termes ou phrases en hébreu, ils se lisent comme du moyen arabe. Ces documents sont accessibles en ligne en partie sur le site du *Friedberg Genizah Project*, en partie sur celui de la collection Taylor-Schechter de la bibliothèque de l'université de Cambridge. Même après que les lettres et les mots ont été déchiffrés, on continue de batailler pour comprendre ce que dit et veut dire le rédacteur du document, particulièrement quand il s'agit de lettres personnelles qui contiennent des expressions familières⁹.

⁹ Je voudrais remercier mes assistants pour leur contribution : le Dr Amir Ashur à qui l'on doit la première ébauche du premier document et Sagit Butbul auquel est due celle du second document. Néanmoins, cette publication n'aurait pas été possible sans la lecture précise et méticuleuse du Dr Uri Melammed, qui m'a aidée à élaborer les transcriptions ainsi que les traductions (en anglais) des deux documents.

Premier document [T-S 8 J 10.17 1133]

(Reproduit avec la permission du Syndics of the Cambridge University Library/Friedberg Genizah Project Website).

Abu al-Faql s'engage à entretenir sa femme, Khayra, pendant son absence.



Recto

1. *Abu al-Fadl, fils de Ghazal l'Alexandrien, est venu*
2. *Et il s'est engagé avec un qinyan¹⁰, de son propre gré*
3. *Et sans contrainte, à verser à sa femme,*
4. *La mère de ses enfants, vingt dirbem chaque mois,*
5. *Cinq dirbem chaque semaine, et deux parts*
6. *De blé¹¹ de bonne qualité et le prix de sa moulure. Et*
7. *Il a engagé sa femme vis-à-vis de lui avec un qinyan pour qu'elle paie*
8. *Ces vingt dirbem pour régler ses obligations, telles que*
9. *L'impôt de capitation¹², le loyer, et les dépenses*
10. *De son foyer. Et elle ne lui demandera rien tant qu'il*
11. *Lui paiera cette somme sous contrôle de*
12. *La cour. Et il ne lui demandera pas (les bénéfices de)*
13. *Son travail d'artisanat ou de son filage, même pas ceux qui ont*
14. *La valeur la plus minime. Et ils se sont mis d'accord tous les deux*
15. *Ensemble. Et nous avons fait avec lui un qinyan complet*
16. *Avec un instrument pour le faire¹³. Cela a été passé*
17. *Le premier jour du mois de Tishrei 1133¹⁴.*
18. *Nathan le Cohen, fils de Solomon le Cohen, que son âme se repose au paradis.*

¹⁰ On trouve le terme *qinyan* dans le Talmud de Babylone. Il s'agit d'un acte légal d'acquisition. Il est accompli de la manière suivante : on saisit un objet approprié à ces circonstances et on le donne ensuite au bénéficiaire de cette obligation ou aux témoins qui agissent de sa part.

¹¹ Il y a un terme spécifique en arabe pour les mesures de blé.

¹² Tous les *dhimmi* (les non musulmans), adeptes des autres religions monothéistes qui vivaient dans les territoires gouvernés par les musulmans, étaient obligés de payer un impôt de capitation annuel au régime. Ces taxes étaient transférables ; si on avait payé dans un territoire, on emportait le reçu quand on partait pour un autre pays musulman. Si on ne pouvait pas payer, on risquait l'incarcération.

¹³ Ce système de contrat, qu'on trouve aussi dans les contrats de mariage, est un « acte symbolique d'acquisition, effectué en général par le transfert d'un mouchoir... il est utilisé pour conclure les transactions et obligations. » Pour plus de détails, voir Friedman 1980 : 465-467.

¹⁴ Le mois de *Tishrei* tombe pendant l'automne, normalement au mois d'octobre, et le premier jour du mois est la fête de *Roch Hachana*. C'est une date étrange pour passer un contrat. Mais il est possible que le scribe ait oublié la date précise, et en a simplement noté une de manière approximative. Cependant, son intention ici était probablement d'indiquer le début du mois, c'est-à-dire, la première semaine.

Verso

Et les mots de (ce dont le) Khayra¹⁵ est le nom se sont accomplis.

Analyse

Ce document est une garantie, souscrite par un époux en faveur de sa femme en 1133. Un enregistrement de sa déclaration fut déposé à la cour de justice de la communauté juive afin de servir de preuve de cet arrangement. Par cet acte, Abu al-Faḍl s'obligeait à entretenir sa femme en lui versant un appointement mensuel. On suppose qu'il était parti au loin pour ses affaires et qu'il avait besoin de pouvoir à la subsistance de sa famille en son absence. L'époux était peut-être un marchand, mais qu'il l'ait été ou non, il était visiblement dans l'incapacité d'être présent pour prendre soin de sa famille pour une période prolongée. Les subsides alimentaires versés à sa femme étaient modestes : seulement 20 dirhems par mois, ce qui représentait moins d'un dinar¹⁶, mais il estimait de toute évidence que c'était suffisant pour payer l'impôt de la capitation, le loyer, acheter le blé et les autres besoins du ménage. Sans doute cette femme comptait-elle aussi sur des rentrées d'argent supplémentaires en travaillant dans le tissage ou le filage¹⁷ puisqu'au XII^e siècle, les femmes devinrent actives dans l'industrie textile.

Certains contrats de mariage comportaient des clauses protégeant leurs revenus et prévenant la possibilité pour que leurs maris aient accès à ces revenus. Dans les cas où de telles clauses n'apparaissaient pas, le mari pouvait s'approprier les revenus de l'épouse ; et c'est probablement ce qu'il faisait. Qu'elle ait eu ou non quelques revenus, l'obligation du mari était de la nourrir et de l'habiller. Ici, il promet de ne lui prendre aucune des rentrées qu'elle pourrait gagner en travaillant de ses mains, tels les gains supplémentaires que pourrait, en son absence, lui rapporter une activité comme le filage. Tous deux souscrivent à ces clauses et le contrat les engage à partir du premier jour du mois de Tishrei 1133. Le notaire, Nathan le Cohen, est un lettré bien connu. Il est originaire de la terre d'Israël, a migré vers l'Égypte où il a fait office de juge entre 1125 et 1150¹⁸.

¹⁵ C'est-à-dire "excellent". Ce nom rare est clairement lisible dans le manuscrit.

¹⁶ Le dinar était une pièce d'or alors que le dirhem était une monnaie d'argent. 30 dirhems faisaient un dinar. Le revenu mensuel d'un membre de la classe moyenne était d'environ deux dinars.

¹⁷ Goitein fait référence à ce cas particulier dans *A Mediterranean Society*, vol. 1, p. 127.

¹⁸ Il possède une technique particulière pour orner son nom de lettres au-dessus et au-dessous de sa signature, ce qui permet d'authentifier l'année où ce document a été établi. Voir la reproduction de l'original.

Deuxième document T-S 13 J 20.22

(Reproduit avec la permission du Syndics of the Cambridge University Library/Friedberg Genizah Project Website).

Lettre envoyée par la femme d'Halfon ben Manasse ha-Levi de Fustat à son frère, 'Ali b. Hillel b. 'Ali, 2^e moitié du XII^e siècle (écrite par son mari).



Recto

1. *En votre nom, Ó [Dieu] miséricordieux*
2. *Si je commençais à vouloir exprimer pour toi, mon frère, mon seigneur et mon préféré, et Lui qui... les désirs que j'ai [pour toi]*
3. *Séparée que je suis de ta présence honorée, un mot ne pourrait jamais contenir [ce sentiment] ni un échange de lettres l'englober.*
4. *Au créateur, que son nom soit exalté, je demande et implore qu'il te garde sain et sauf, et permette le succès de*
5. *Tes efforts, et qu'Il te garde de tout malheur, et qu'Il ne me confronte pas avec des mauvaises nouvelles te concernant. Et qu'Il, pour la gloire de Son nom,*
6. *Écoute et réponde. Et pour ce que tu veux savoir, de ce qui s'est passé depuis ton départ, où, même moi,*
7. *Je n'ai pas honte de le dire, je n'étais pas¹⁹. Après l'arrivée de la "bénédition"²⁰, le jeune fils de Sitt al-*
8. *Jamal est mort, que Dieu, Exalté soit-Il, te protège, pour nous et pour tes enfants. Nous l'avons transporté dans la matinée*
9. *De vendredi au cimetière et, pendant que nous quittions l'enterrement, son fils aîné, Abu al Muṣaḍḍal, est tombé malade*
10. *Et il est toujours dans un état grave. Que Dieu, Exalté soit-Il, garde sa jeunesse et le bénisse*
11. *En [bonne] santé. Le vendredi après-midi, Abu al-Faḍl l'aîné, fils du "fiable"²¹ a été renvoyé*
12. *De sa charge. Et Monseigneur al-Ma'mun²² lui a ordonné de ne pas rester au Caire*
13. *Et l'a renvoyé à Fustat. Et jusqu'à ce jour, il ne peut pas se montrer [ici]. Il y d'autres affaires qui sont impossibles à expliquer*
14. *Dans une lettre. J'ai appris ces affaires quand j'étais occupée à autre chose et il n'y a pas de recours. Et les garçons*
15. *Sont malades, comme tu le sais. Mon cœur est fendu, du haut en bas²³. Si je n'avais pas peur*
16. *Que tu me le reproches, je ne t'aurais même pas écrit un mot de tout cela. Et Abu Imran est dans le même*
17. *État ; tu le sais déjà car je t'avais déjà averti. Et je n'ai pas besoin de te conseiller de ne pas me cacher*
18. *Toutes les nouvelles te concernant et concernant l'état de tes enfants et tes compagnons²⁴.*

¹⁹ D'après la construction de cette phrase, on ne peut savoir si elle y était ou non.

²⁰ Ceci est un euphémisme pour exprimer l'idée contraire, c'est-à-dire, la malédiction, et en l'occurrence, la malédiction de la mort.

²¹ Ce titre honorifique lui a sans doute été donné par le chef d'une *yeshiva* ; on trouve tout un éventail de titres semblables qui sont donnés aux fidèles.

²² Nom d'un ministre (ou vizir) Fatimide qui a régné de 1121 à 1125.

²³ Ceci est mon interprétation de l'expression qu'elle utilise. Il est aussi possible qu'elle fasse référence à son état d'esprit ou aux humeurs changeantes qui la bouleversent.

19. *Nous sommes très inquiets à ton égard – plus que de toute autre chose. Je t'informe aussi*
20. *De la bande de tissu qui a été déchargée et lissée, et de sa longueur qui est de 19 condées,*
21. *Et que le marchand de soie me demande incessamment un paiement de 9 dirhems et demi pour son stockage. Et si, au nom de Dieu*
22. *Tout puissant, si nous avions quoi que ce soit en notre possession, nous ne la [la soie] laisserions pas une minute [avec lui]. Et nous ne t'écririons pas*
23. *À ce sujet. Fais un effort, s'il te plaît, pour envoyer rapidement les dirhems que nous puissions la reprendre et l'envoyer à laver.*
24. *Peut-être qu'elle sera bientôt prête pour toi. Il faudrait aussi envoyer six [dirhems] et demi pour le miroir pour qu'on*
25. *Puisse la reprendre avec [les dirhems]. Et n'hésite pas, si tu as besoin de quoi que ce soit, à nous honorer en nous laissant nous en occuper.*
26. *Ne cache pas des nouvelles de toi (mais écris-nous) tout le temps pour que nos cœurs soient calmes. Je t'envoie*

Marge droite

1. *Mes meilleures salutations à ta femme et à tes enfants. Et Abu al-Muna l'ainé, et son frère Abu al-Ma'ali l'ainé, et Futuh, et Sitt al-Nasab et Sitt,*
2. *al-Fakbr et ton beau-frère et Mmvaftaq t'envoient des salutations. Et tu manques à ton esclave Sa'id ben Qata'if, et il réclame de te voir.*

Marges d'en haut

Et il te bénit chaleureusement, toi et tes enfants, et surtout ton fils aîné. Et il [l'esclave] demande que tu écrives la lettre de consolation en hébreu que tu lui as promise, et que tu as promis d'envoyer rapidement. Et ne demande pas comment nous souffrons à cause de la femme de Khalaf – celui-là que vous lui avez fait épouser –, et qui a l'intention d'entrer au service du sultan²⁵...

Verso (l'adresse)

<i>À mon seigneur et frère Abu al-Hasan</i>	<i>De sa sœur, qu'elle soit son</i>
<i>'Ali b. Hillel, le Baghdadi</i>	<i>salut.</i>
<i>Hazan de mémoire bénie.</i>	<i>Loyauté immuable²⁶</i>
<i>Que Dieu prolonge sa vie et perpétue sa grâce.</i>	

²⁴ Ceci est une référence indirecte à sa femme ; les références directes aux femmes étaient considérées comme inopportunes ou impudiques.

²⁵ Cette femme n'avait probablement pas de quoi vivre car son mari était absent ; c'est pourquoi elle offre ses services au sultan pour assurer sa survie.

²⁶ Cette phrase était utilisée à la fin des lettres pour indiquer que le porteur la transportait gratuitement. C'est une référence à Ésaïe 25, 1 : « Je t'exalterai, je célébrerai ton nom. Car tu as fait des choses merveilleuses ; Tes desseins conçus à l'avance se sont fidèlement accomplis ».

Analyse

Il s'agit d'une lettre envoyée par une femme vivant à Fustat (le Vieux Caire) à son frère, 'Abu al-Hasan 'Ali b. Hillel le Baghdadi. Elle peut être datée de la deuxième moitié du XII^e siècle parce que le mari de l'expéditrice, Halfon b. Manasse ha-Levi, était à cette époque juge de la cour rabbinique. Cette femme semble avoir dicté la lettre à son époux, soit parce qu'elle ne savait écrire ; soit parce que son mari écrivait mieux qu'elle ; soit encore parce que l'époux se sentait plus à même d'y inclure les bénédictions appropriées. S'il était membre de la cour rabbinique, il va de soi qu'il étudiait la Torah et avait une grande expérience de l'écriture manuscrite. Malheureusement, elle n'a pas ajouté son propre nom en apposant sa signature, et elle ne peut être identifiée que comme la sœur du destinataire de la lettre et la femme du scribe. Quoi qu'il en soit, beaucoup de particuliers, hommes et femmes, employaient des scribes professionnels, qu'ils aient ou non été capables d'écrire de leur main²⁷. Ils s'adressaient couramment à des membres de leur famille²⁸ pour qu'ils écrivent à leur place, mais aussi pour leur dicter des lettres à voix haute. Il est difficile de déterminer le niveau d'alphabétisation des femmes, mais il y a, dans la Genizah, des lettres qui ont bel et bien été rédigées de leur main.

Étant donné les distances qui séparaient souvent les membres d'une même famille, les lettres étaient le seul moyen de communication. Les lettres de la collection de la Genizah illustrent la force des liens mutuels, surtout ceux qui unissent mères et fils, et frères et sœurs²⁹. Suivant le lieu de destination, les lettres pouvaient être confiées à des courriers voyageant par voie terrestre ; mais le plus souvent, particulièrement pour celles des commerçants, elles étaient données en main propre à des marchands proches de la famille, avant

²⁷ « Quand c'est un scribe savant qui écrit pour une femme, le style épistolaire garantit que le texte prendra des contours plus formels et plus élevés ». Voir Kraemer 1995 : 188.

²⁸ Kraemer note que « quand une femme sans instruction dicte une lettre à son fils, son frère, son mari, son ami ou à son jeune enfant, ses mots ne subissent qu'une inflexion mineure, et le document est proche du langage courant », Kraemer 1995 : 187.

²⁹ Les liens entre frères et sœurs sont examinés dans Kraemer 1995 : 202-205. Pour les relations entre mères et fils : 205-210.

qu'ils n'appareillent pour la destination requise. En raison des dangers des voyages maritimes au long cours³⁰, les bateaux n'arrivaient pas toujours à destination ; ainsi, il était difficile de savoir si le récipiendaire avait jamais reçu telle ou telle missive. Les lettres d'affaires étaient souvent envoyées en double ou triple exemplaire par différents bateaux. On s'assurait ainsi qu'elles arrivent à bon port. Mais ce n'était pas le cas des lettres personnelles. Ces courriers retraçaient souvent des événements liés à la chronique familiale, ainsi que des conseils et des instructions concernant les marchandises et les ventes. Son frère manque terriblement à cette femme, pourtant mariée, et elle s'inquiète constamment pour lui et sa famille.

Outre l'expression de ses sentiments et ses inquiétudes, elle relate quelques tristes nouvelles : la mort d'un enfant, sans doute membre de la famille élargie, dont le frère aîné est extrêmement malade. De surcroît, elle raconte comment l'un de ses proches qui travaillait au service du gouvernement a perdu sa situation. Comme on l'a vu plus haut, le gouvernement fatimide avait son siège dans la nouvelle cité du Caire et cet homme fut littéralement expulsé de la cité par al-Ma'mun. La sœur sous-entend que tous les détails de l'incident ne peuvent être rapportés dans sa lettre. Puis, elle donne les dernières nouvelles de sa propre famille : ses fils qui sont malades et elle, qui est incroyablement désespérée. Quelqu'un d'autre, Abu 'Imran a aussi des problèmes, mais son frère sait déjà de quoi il s'agit. Elle l'admoneste vigoureusement pour qu'il la tienne au courant de sa vie et de celle de sa famille pour lesquelles elle s'inquiète constamment.

Pour finir, elle en vient aux affaires commerciales et lui fait son rapport à propos de la préparation d'une étoffe de soie qui a été repassée (défroissée) et qui est arrivée dans une cargaison. La famille avait dû commander cette soie, puisqu'il s'agissait d'une des nombreuses marchandises échangées et vendues par ces commerçants ; mais le marchand de soie s'était contenté de la faire décharger au port, le stockage étant à la charge de la famille. La sœur précise bien qu'elle ne peut « dégager » le tissu et qu'elle a besoin qu'Abu al-Hasan lui

³⁰ Sur les voyages et la vie maritime, voir Goitein 1967-1993, vol. 1 : 273-352. Goitein décrit le système du courrier, les voyages terrestres et maritimes, les dangers qu'ils présentaient, etc.

envoie les fonds nécessaires pour en prendre soin. Elle souhaite faire laver la soie mais elle ne peut y procéder rapidement tant que la dette n'est pas payée, et alors qu'elle a également besoin d'argent pour un miroir qui a été commandé. Dans le même temps, elle se propose d'aider son frère par tous les moyens possibles et, de nouveau, le prie de l'informer sur sa santé, sa vie et sa famille. Elle conclut avec une longue liste de salutations, en commençant par un message personnel à toute sa famille, et en faisant une liste de personnes qui le saluent, incluant son beau-frère à lui (son mari à elle ?) ainsi que son esclave.

Depuis combien de temps son frère est-il absent de Fustat ? Nous l'ignorons ; mais il semble avoir laissé cet esclave alors qu'il a emmené sa famille avec lui. Ainsi, il ne s'agit pas d'un court voyage mais plutôt d'un déménagement, soit temporaire, soit définitif. La destination est inconnue mais il est clair qu'il ne s'agit pas d'un voyage vers les Indes. Les nombreux marchands qui partaient pour cette destination n'emmenaient jamais leurs épouses et leurs enfants avec eux³¹. Vers la fin de la missive, on trouve des allusions à d'autres problèmes : ceux d'une femme difficile dont le mariage a été arrangé par le frère et qui semble avoir des problèmes financiers ; ou encore le fait que le frère a promis d'envoyer rapidement une lettre en hébreu à son serviteur et qu'il ne l'a pas encore fait.

L'adresse au verso de la lettre inclut d'autres bénédictions pour son frère et une intéressante adresse de renvoi. Elle n'y mentionne pas son propre nom, mais elle prie qu'elle participe par ses vœux au salut de son frère. L'adresse précise de son frère n'apparaît pas non plus, et on ne peut déterminer où il se trouve, si c'est en Égypte ou encore quelque part en Afrique du Nord³². Cette lettre détaillée révèle quelques aspects de la vie dans l'Égypte médiévale mais elle éclaire aussi une relation forte entre un frère et une sœur ; en l'espèce, c'est la sœur qui s'exprime mais il est clair que c'est une relation tout à fait réciproque.

³¹ Pour plus de détails sur le commerce des Indes, voir Friedman & Goitein 2008.

³² La grande majorité des lettres trouvées dans la Genizah mentionnent des particuliers résidant en Espagne, en Sicile, au Maghreb, en Syrie, en Palestine, en Égypte, au Yémen et aux Indes.

Bibliographie

- COLE Peter & Adina HOFFMAN, 2011, *Sacred Trash: the lost and found world of the Cairo Geniza*, New York, Schocken.
- FRIEDMAN Mordechai A., 1980, *Jewish Marriage in Palestine: a Cairo Geniza study*, Tel Aviv/New York, JTS, p. 465-467.
- FRIEDMAN Mordechai A. & Shlomo D. GOITEIN, 2008, *India Traders of the Middle Ages: documents from the Cairo Geniza*, Leyde, Brill.
- GOITEIN Shlomo D., 1967-1993, *A Mediterranean Society*, 6 vol., Berkeley, University of California Press.
- KRAEMER Joel L., 1991, « Spanish ladies from the Cairo Geniza », *Mediterranean Historical Review*, 6, p. 237-267.
- , 1995, « Women's letters from the Cairo Geniza: a preliminary study », in Yael AZMON (ed.), *A View into the Lives of Women in Jewish Societies* [Hebrew], Jerusalem, Zalman Shazar Center, p. 161-182.
- , 2002, « Women speak for themselves », in Stefan C. REIF (ed.), *The Cambridge Genizah Collections: their contents and significance*, Cambridge, University of Cambridge, p. 178-216.
- MELAMMED Renée Levine, 2015, « Spanish women's lives as reflected in the Cairo Genizah », *Hispania Judaica*, 11/2, p. 93-108.
- , 2016a, « A look at women's lives in Cairo Genizah society », in Carsten SCHAPKOW, Shmuel SHEPKARU & Alan T. LEVENSON (eds), *Darkhei Noam. The Jews of Arab Lands. Festschrift in honor of Norman Stillman*, Leyde, Brill, p. 64-81.
- , 2016b, « Witnesses from medieval Mediterranean society: the reliability of Jewish women's narratives from the Cairo Genizah », in *Jews and Christians in the Greco Roman World*, Brown Judaic Studies, p. 213-222.
- , sous presse, « A look at medieval Egyptian Jewry: challenges and coping mechanisms discerned in the Cairo Genizah documents », in Federica FRANCESCONI, Stanley MIRVIS & Brian M. SMOLLETT (eds), *The Sephardic Experience: east and west. Essays in Honor of Jane S. Gerber*, Leyde, Brill.